Subvention à l'Association pour la restauration de l'orgue de l'Eglise de la Madeleine - Signature d'une convention avec l'Association

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : L'Association pour la restauration de l'orgue de l'Eglise de la Madeleine propose depuis quelques années des concerts d'orgue dans le cadre des animations d'été. Cette année, cette association a souhaité concentrer ses moyens sur l'organisation d'une manifestation autour de la restauration de l'orgue de l'Eglise de la Madeleine en novembre 2005.

L'association, porteuse du projet, propose les actions suivantes :

- des concerts, mis en lumière par les étudiants de la section DMA du Lycée Pasteur, dont un programmé, organisé et financé par l'Orchestre de Besançon Franche-Comté en date du 8 novembre.
- une exposition sur la facture d'orgues,
- une exposition de peintures d'orgues,
- des visites de l'orgue par les scolaires.

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 7 500 € à la condition qu'il soit effectivement réalisé en 2005. Si tel n'était le cas, l'Association serait tenue de reverser la totalité de la subvention à la Ville de Besançon.

Cette somme sera prélevée sur le budget des concerts classiques des animations d'été. Elle constituera le soutien à ce projet de la délégation Culture qui ne saurait être sollicitée pour d'autres prestations supplémentaires.

En cas d'accord, la dépense de 7 500 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant en provenance du chapitre 011.023/6042 CS 300 de la Direction de la Communication.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la proposition d'attribution d'une subvention de 7 500 € à l'association,
- approuver le transfert de crédits mentionné ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec cette association relative à l'organisation de la manifestation.

«M. LE MAIRE: Je profite de ce rapport pour vous dire que de 1975 à 1988, 7 millions de francs de travaux ont été faits sur la Madeleine et de 1993 à 2001, 14 millions de francs, soit 5 millions à la charge de la Ville, 6 millions de l'État, 700 000 F de la Région et presque 3 millions du Département du Doubs. Donc un total de 1975 à 2001 de 22 millions de francs investis pour ce bâtiment».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2005.